

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10282 Société : RAM 161864

Actif Pensionné(e) Autre :

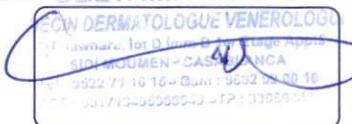
Nom & Prénom : EL HAFIZA OUIA Date de naissance :

Adresse : Belmoula

Tél. : 06 17 54 52 01 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23.3.2023

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Acné

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : El Jadida Le : 23.10.2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
JAPHARMACIE BLOC "C" GOURMANE Rue 2 N° 118 Bloc (C) Al Qods Sidi Bernoussi Casablanca	23/03/23	788.000

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

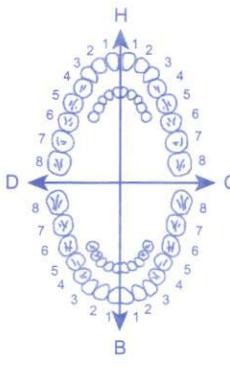
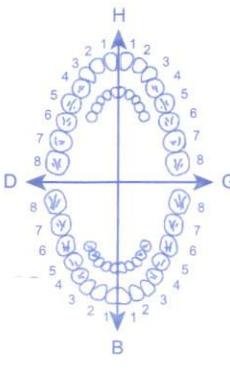
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			
			COEFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DEBUT D'EXECUTION
			FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B H [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession
			MONTANTS DES SOINS
			DATE DU DEVIS
			DATE DE L'EXECUTION



Docteur BELYAMANI Samira

الدكتورة باليمانى سميرة

Dermatologue

- Maladies de la peau, Cheveux et Ongles
- Maladies Sexuellement Transmissibles
- Allergologie
- Chirurgie de la peau et des Ongles
- Cosmétologie - Laser
- Ex interne du CHU Ibn Rochd
et de l'Université Saint en Yvelines

- إختصاصية في :
- أمراض الجلد، الشعر والأظافر
 - الأمراض التناسلية - حساسية الجلد
 - جراحة الجلد والأظافر - طب التجميل و الليزر
 - طبيبة داخلية سابقة بمستشفى الجامعي ابن رشد

خريجة كلية الطب بباريس

23/03/2023

Casablanca, le :
Mademoiselle CHABAoui BASSMA

1) cks ecrans solair spf50+

TIES LES 2H SI EXP SOLAIRE

2) CURACNE 20 MG (2 B)

UN CP/J PDT 2 MOIS

3) CURACNE 10 MG (2 B)

UN CP / J PDT 2MOIS

288,00 x 2
152,20 x 2

Dr. BELYAMANI SAMIRA
MEDECIN DERMATOLOGUE / VENEROLOGUE
LOT 2116, lot D, 5ème étage, 1er étage, Appartement 5
SIDI MOUMEN - CASABLANCA
Téléphone : 05 22 71 16 16 / GSM : 06 00 36 76 16
Email : sbelyamani@gmail.com

PHARMACIE BLOC "C"
Rue 2 N° 116 Bloc (C)
Q. Al Qods Sidi Bernoussi
Casablanca

304 ⌂ ملم
للم

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle
b30
P.P.V : 289,00 DH
6 118001 180721

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle
b30
P.P.V : 289,00 DH
6 113001 180721

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 10mg cap molle
b30
P.P.V : 152,20 DH
6 118001 180714

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 10mg cap molle
b30
P.P.V : 152,20 DH
6 113001 180714